

Du 15 novembre au 15 décembre 2018, les locataires des organismes de logement social ont voté pour élire leurs représentants au conseil d'administration de ces organismes. Ces élections ont lieu tous les quatre ans. C'est un temps fort de la démocratie dans le parc social. Voter est important pour pouvoir agir sur son quotidien de locataire.

Quel est le rôle d'un élu locataire ?

Le représentant des locataires est un relais entre le bailleur et les locataires. Vivant au quotidien dans les immeubles de logement social, cet élu est le plus à même de faire valoir auprès des instances dirigeantes des organismes les préoccupations et les attentes des locataires.

Il siège au conseil d'administration des bailleurs. Dans cette instance, il vote sur les décisions qui intéressent les locataires : la gestion et le vote du budget, les hausses de loyers, les programmes d'entretien et de réparation, la construction de logements, les investissements.

Il explique aux locataires les décisions prises par le conseil d'administration.

Quels sont les élus au sein du bailleur Logis Métropole ?

Trois listes ont été présentées : La CLCV, l'AFOC et la CNL.

L'AFOC avec 13,37 % des votes n'a pas atteint le minimum pour obtenir un siège au conseil d'administration.

La CLCV obtient un siège avec 36,58 %.

La CNL arrive en tête avec 50,05 % et obtient 2 sièges au conseil d'administration.

Elus pour la CNL : Daniel Monnier et Céline Delatte Cuvelier

Liste complète :

Daniel Monnier
Céline Delatte Cuvelier
Emmanuel Dubos
Alexia Maillard
Olivier Heyse
Antonia Mollet

**Ne restez pas seuls devant des incompréhensions et des litiges.
Rejoignez des centaines de personnes qui ensemble, se font
entendre.**

**Adhérez dès maintenant pour défendre vos
droits.**